



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt neuf mai à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire,

Étaient présents : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Frédérique PARENT ; Franck SASOT ; André RIBAS ; Agnès MASBERNAT ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Christelle DUBOIS ; Sandra PARRAGA ; Jean BARTHELEMY ; René BAUS ; Muriel NIBAUEAU ; José VIEGAS ; Olga LAFITTE ; Carmen FAY ; Jean-Louis BOURDARIOS ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Cédrik PANIS ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR.

Représentés : Guy CANAL qui donne procuration à Laurence GOSSARD ; Magali ALCACES qui donne procuration à Marie-José AMIGOU

Date convocation : 22 mai 2018

Nombre de membres

(Afférents au Conseil Municipal	:	29
(En exercice	:	29
(Qui ont pris part aux délibérations	:	29

Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'étude de faisabilité qui valide pour la commune la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque au Centre Technique Municipal dans le cadre d'une revente totale d'électricité,

- **APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés,** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018,

- **DÉCIDE, à la majorité des membres présents et représentés,** d'apporter au budget de l'exercice 2018 les modifications proposées par Monsieur le Maire par décision modificative n° 1.

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER, à l'unanimité des membres présents et représentés,** aux associations de type « Loi 1901 » de la commune de Saint-Laurent de la Salanque, les subventions pour l'exercice 2018 pour un montant de 94 600,00 €.

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association FOOTBALL CLUB LAURENTIN pour l'année 2018,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales les subventions suivantes, relatives à l'aménagement de la nouvelle médiathèque et dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique :

- 7 000 € pour l'équipement en mobilier et matériel,
- 7 500 € pour l'acquisition de collections sur tous supports,
- 7 000 € pour l'informatisation et la création de services numériques

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie les subventions suivantes, relatives à l'aménagement de la nouvelle médiathèque et dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation :

- 57 911,71 € pour l'équipement en mobilier et matériel,
- 10 762,00 € pour l'acquisition de collections sur tous supports,
- 12 587,77 € pour l'informatisation et la création de services numériques



- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention à intervenir entre la commune de Saint-Laurent de la Salanque (commune d'accueil) et les communes de résidence sur la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques,
- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse Familiales des Pyrénées Orientales une participation financière, pour la réalisation d'un diagnostic des besoins sociaux de la commune par le Cabinet « Planet Socio », à hauteur de 50 % du montant de la mission qui s'élève à 6 800 €,
- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales une subvention d'un montant le plus élevé possible pour le financement d'actions de sensibilisation mises en place au sein du Point Information Jeunesse en faveur des jeunes,
- **À l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE**, la prolongation, pour une durée d'un an, de la convention de gestion relative aux compétences transférées, passée en date du 19/12/2015 avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention à intervenir entre la commune, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMM) et le département des Pyrénées Orientales, ayant pour objet le transfert de maîtrise d'ouvrage à PMM dans le cadre de la réalisation de travaux sur des emprises de la RD n° 11 et RD n° 90 relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville avenue Alsace Lorraine,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de l'avenant à la convention du 30/11/2016 passée avec le SYDEEL 66 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et communications électroniques de l'avenue Alsace Lorraine – phase 2,
- **FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, à compter du 1^{er} juin 2018 les ratios d'avancements de grades du personnel communal à 100 % pour tous les grades,
- **MODIFIE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le tableau des effectifs du personnel communal, à compter du 1^{er} juillet 2018,
- **À l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE** à 5 (cinq) le nombre de représentants titulaires et à nombre égal celui des représentants suppléants du personnel communal et **DÉCIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **À l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE**, dans le cadre de l'hébergement des renforts saisonniers estivaux, les conventions suivantes à intervenir avec :
 - Le Groupement de Gendarmerie départementale de l'Hérault pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la maison appartenant à la commune sise 9, rue Amédée Cadène à Saint-Laurent de la Salanque et de deux bungalows au sein de la caserne de gendarmerie de Saint-Laurent de la Salanque,
 - La Région de Gendarmerie Provence Alpes Côte d'Azur, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de 10 chambres des gîtes municipaux, sis 17, avenue Maréchal Joffre à Saint-Laurent de la Salanque,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention à intervenir avec la commune de Saint-Hippolyte pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui ouvrira ses portes en septembre 2018 au sein du Relais Assistantes Maternelles (RAM),
- **PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, du rapport 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées,
- **PREND ACTE**, des décisions de Monsieur le Maire prises dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément aux délibérations du Conseil Municipal n° 2014-014 du 17 avril 2014 et n° 2015-009 du 26 janvier 2015 relatives aux délégations consenties au Maire,
- **PREND ACTE**, de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'en a pas fait usage.